



NATIONS
UNIES



**CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSSERTIFICATION**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(3)/5/Add.3(A)
7 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Troisième session
Recife, 15-26 novembre 1999
Point 8 d) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

**EXAMEN DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LES ORGANES, FONDS ET PROGRAMMES
PERTINENTS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES CONCERNÉS, AINSI QUE PAR D'AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES, SUR LES
ACTIVITÉS QU'ILS MÈNENT POUR APPUYER L'ÉLABORATION ET L'EXÉCUTION
DES PROGRAMMES D'ACTION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

Additif

Le résumé ci-après a été établi par le secrétariat à partir de la dernière contribution reçue de l'Organisation météorologique mondiale. Le texte intégral de cette contribution est disponible sur le site Web de la Convention (www.unccd.de).

Organisation météorologique mondiale (OMM)

La lutte contre la sécheresse et la désertification occupe un rang de priorité élevé dans les plans à long terme de l'OMM, en particulier dans le cadre du Programme de météorologie agricole, du Programme d'Hydrologie et des ressources en eau et du Programme de coopération technique. De plus, l'OMM continue de faire participer activement les services météorologiques et hydrologiques nationaux, régionaux et sous-régionaux aux activités suivantes : a) renforcement de l'observation systématique, échange et analyse de données; b) formulation et perfectionnement de stratégies à long terme visant à promouvoir les activités météorologiques et hydrologiques qui contribuent à assurer une meilleure surveillance des sécheresses; c) mise au point et promotion du recours aux prévisions météorologiques à moyen et à long terme; d) contribution au transfert de savoir-faire et de technologie; et e) intensification de la recherche portant sur les interactions entre le climat, le régime hydrologique et la désertification.

Depuis la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'OMM a mené à bien un certain nombre d'activités venant étayer la mise en oeuvre de la Convention. Parmi ces activités, on peut citer l'appui accordé : a) au Centre AGRHYMET régional de Niamey et au Programme AGRHYMET relatif aux pays membres du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel; b) aux centres de surveillance de la sécheresse de Nairobi et de Harare; c) au projet entrepris en commun avec la Southern African Transport and Communication Commission (SATCC) pour renforcer les capacités du Centre de surveillance de la sécheresse de la Communauté de développement de l'Afrique australe, situé à Harare; d) au secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, par le biais d'une assistance financière accordée en vue de l'élaboration des rapports nationaux par les pays d'Afrique touchés.

L'OMM a entrepris un certain nombre de projets en rapport avec la sécheresse et la désertification. Les objectifs en sont les suivants : a) amélioration des stratégies nationales de gestion des données climatologiques dans les pays africains touchés par la désertification; b) mise au point d'une stratégie régionale d'applications météorologiques renforcées en Afrique australe; c) mise au point et application régulières de produits et services d'information climatologique en Afrique orientale; et d) prévision climatologique régionale pour la région étendue de la Corne de l'Afrique, basée au Centre de surveillance de la sécheresse de Nairobi. L'OMM fait partie du groupement ayant à sa tête le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se propose d'entreprendre l'étude et l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants pertinents. L'OMM a également organisé un certain nombre d'ateliers techniques - auxquels elle a participé -, surtout dans des pays africains.

Le treizième Congrès météorologique mondial (Genève, mai 1999) a exprimé son soutien à la poursuite de la collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, notamment à la fourniture d'un appui scientifique et technique. Il a aussi : a) prié instamment les pays membres de continuer à renforcer leurs activités dans les domaines de la recherche, de la formation professionnelle, du renforcement des capacités,

de la collecte et de l'échange de données d'observation, des alertes précoces, de la prévention et de la sensibilisation du public; b) prié le Secrétaire général d'encourager les centres régionaux de formation professionnelle en météorologie à inscrire à leurs programmes des disciplines portant sur la sécheresse et la désertification, la surveillance et les alertes précoces ainsi que les stratégies de prévention et d'atténuation des incidences; c) souligné la nécessité de renforcer les réseaux de surveillance du climat dans le cadre de la lutte contre la désertification; et d) prié le Secrétaire général, de concert avec le Secrétaire exécutif de la Convention, d'appeler l'attention des bailleurs de fonds sur l'insuffisance des réseaux actuels utilisés pour la surveillance du climat et de la désertification, faute d'un appui financier suffisant.
